

Délibération du Conseil Municipal - Séance du 11/04/2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
13	9	11

Vote		
Pour	Contre	Abstentions
11	0	0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 14/04/2023
Mise en ligne sur le site internet le 14/04/2023

L'an 2023, le 11 Avril à 19:00, le Conseil Municipal de la Commune de Veaugues s'est réuni à la Salle du Conseil - Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PELÉ Jean-Yves, Maire, en session ordinaire.

Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/04/2023.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/04/2023.

Présents : M. PELÉ Jean-Yves, Maire, Mmes : DESIEAUX Christelle, GODELU Delphine, LECLERE-PIERRE Christel, THIROT Sylvie, THOMAS Valérie, MM : JOULIN Dominique, JOULIN Laurent, MILLET Jean-Luc

Excusés ayant donné procuration : Mme GIRALDO Ludivine à Mme THIROT Sylvie, M. DOUCET Yann à Mme THOMAS Valérie

Excusés : Mme MILLÉRIOUX Myriam, M. COLIN Pascal

A été nommé secrétaire : Mme THIROT Sylvie

D23_014 – Affectation de résultat 2022 - Budget de la commune

Vu l'article L. 2315-5 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Compte tenu des résultats au compte administratif 2022 du budget de la commune :

- Section de fonctionnement : excédent de 422 542.50 €
- Section d'investissement : déficit de 1 085.66 €

Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2022 en dépenses : 1 912,05 €

Compte tenu des restes à réaliser au 31/12/2022 en recettes : 0,00 €

Il est proposé d'affecter les résultats, au budget de la commune, de la façon suivante :

Résultat 2022	Section BP 2023	Sens	Chapitre	Somme
Investissement	Investissement	D	001	1 085,66 €
Fonctionnement	Fonctionnement	R	002	419 544,79 €
	Investissement	R	1068	2 997,71 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité **APPROUVE** l'affectation de résultat 2022 au Budget Primitif 2023 de la commune telle que présentée ci-dessus.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 13/04/2023
Le Maire,
Jean-Yves PELÉ

Le secrétaire,
Mme THIROT Sylvie

